

« Seul le prononcé fait foi »

**Discours de Mme Béatrice ABOLLIVIER, Préfète de Seine-et-Marne
57e Congrès des Maires et des Présidents d'EPCI de Seine-et-Marne**

Vendredi 28 septembre 2018

Monsieur le Président de l'Union des Maires et des Présidents d'EPCI de Seine-et-Marne,

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Monsieur le Président du Conseil départemental,

Mesdames et Messieurs les Conseillers régionaux et départementaux,

Mesdames et Messieurs les maires, adjoints et conseillers municipaux, présidents des établissements publics de coopération intercommunale,

Mesdames, Messieurs,

Je souhaitais tout d'abord vous remercier et de votre invitation et de votre accueil. Pour la deuxième année consécutive, j'ai ainsi le plaisir de m'exprimer devant vous, vous qui êtes mes interlocuteurs quotidiens. Comme l'a dit le Président de la République l'an passé au Congrès des Maires de France, notre relation est celle « d'un compagnonnage républicain ».

Alors que cette journée arrive à son terme, je constate une nouvelle fois que ce congrès est une réussite: une journée riche de travaux, de débats et de convivialité.

Il s'agit, incontestablement, pour moi de l'un des temps forts de l'année. Il me permet, en effet, d'exprimer devant vous ce que sont les priorités de l'Etat dans le département, et de vous faire part des conditions de leur mise en œuvre.

En préambule, permettez-moi de rendre un hommage particulier à votre action. Mesdames et Messieurs les Maires, vous êtes le tissu qui a fondé la pratique démocratique dans notre pays, les pierres angulaires de la République et votre engagement auprès de vos administrés en constitue le ciment puissant.

Vous êtes le lien social qui unit nos concitoyens, ceux vers qui on se tourne dans une société de plus en plus individualiste. Vos missions sont marquées par un dévouement au service des autres qui suppose de ne pas compter son temps, notamment dans les communes rurales de notre département. Pour tout cela, au nom de l'Etat, je vous remercie solennellement.

Je sais que les récentes évolutions intercommunales, les lois MAPTAM et NOTRe ont bouleversé notre paysage institutionnel local. Je ne méconnais pas les difficultés que vous pouvez ressentir vis-à-vis de l'exercice de vos compétences, pour s'adapter à ce nouvel environnement. Mais je souhaite vous dire que l'Etat a la volonté de nourrir notre dialogue permanent pour vous accompagner dans ces mutations passées ou à venir.

*

A. Le premier sujet que je veux aborder avec vous est un sujet qui fait régulièrement l'actualité et préoccupe les uns et les autres chaque été. Il s'agit de la bonne maîtrise des mouvements estivaux des gens du voyage.

C'est une très grande satisfaction que d'avoir pu signer cet après midi la création du Groupement d'intérêt public « accueil des gens du voyage ». Cette initiative portée par l'Union Maires et présidents d'EPCI en lien avec le conseil départemental, la CAF et l'Etat, s'est fixée comme objectif principal d'accompagner les communes et les intercommunalités dans l'application du schéma départemental, et la bonne gestion des grands passages et d'une sédentarisation souvent mal maîtrisée.

- Première mission de ce dispositif partenarial : permettre à l'Etat de remédier plus facilement aux troubles à l'ordre public que peuvent constituer des installations illégales. J'invite donc l'ensemble des EPCI, qu'ils soient ou non en conformité avec le schéma départemental, à y adhérer.

- Seconde mission du GIP : la lutte contre la cabanisation. Ce phénomène de sédentarisation mal maîtrisée est un fléau dans notre département ; il est présent sur l'ensemble du territoire, au Nord comme au Sud. Pour vous aider à vous en prémunir, j'ai demandé à mes services d'élaborer un guide récapitulatif de l'ensemble des procédures applicables pour vous aider à lutter contre ce phénomène. Ce guide qui se veut résolument opérationnel, est tiré de l'expérience de bonnes pratiques utilisées par l'Etat avec certaines communes pour faire face à ces situations.

Vous le voyez, ce GIP est votre instrument : il a été conçu par des élus, pour des élus.

B. Le second thème que je souhaite aborder est celui de l'amélioration de notre gouvernance de l'eau

Je dois dire que sur bien des volets, les avancées sont considérables depuis votre dernier congrès, grâce à votre engagement en faveur d'une gestion globale, à une échelle adaptée, du grand cycle de l'eau.

En matière de gestion des cours d'eau et de prévention des inondations (GEMAPI), le transfert à des syndicats de bassin montant en puissance a été systématique et s'est généralement opéré sans difficultés, avec l'aide des services du Département et de l'Etat. Ainsi se sont concrétisées ou ont été engagées plusieurs fusions pour faire naître des structures de taille déjà significative agissant désormais à l'échelle des bassins versants, niveau adéquat pour assurer une prévention efficace des inondations.

Avec la constitution de deux nouveaux EPAGE d'ici à 2020 pour le Loing d'une part et pour l'Yerres et le Grand Morin d'autre part, la Seine-et-Marne devrait être couverte en totalité par une douzaine de syndicats mixtes de bassin d'ici là contre une cinquantaine ne rassemblant que les deux tiers des communes il y a seulement deux ans. Je dois donc ici saluer l'immense travail que vous, élus, avez réalisé sur cette problématique complexe mais indispensable dans ce département profondément marqué par les inondations de 2016 et 2018.

Je sais toutefois que des interrogations demeurent : quelle prise en compte, par exemple, du

ruissellement ou de l'érosion des sols ? Ces phénomènes prennent de l'ampleur du fait du réchauffement climatique et de l'artificialisation des sols...C'est la raison pour laquelle les grandes structures disposant de l'expertise technique, juridique et financière que vous êtes en train de constituer, seront mieux armées pour y répondre avec soyez en assurés, l'appui constant des services de l'Etat.

En matière d'eau potable et d'assainissement, j'ai organisé au mois de décembre dernier des réunions d'information et d'échanges pour présenter des scénarii possibles pour l'exercice à terme de ces compétences. Comme vous le savez, la loi NOTRe a, en effet, rendu obligatoire le transfert de cette compétence aux intercommunalités au 1er janvier 2020. Ces réunions ont été un succès tant pour l'intérêt que vous leur avez manifesté que pour la grande qualité des échanges. Elles ont visiblement aidé à convaincre. Ainsi au 1er janvier 2019 naîtra le SEE77 (Syndicats des eaux) grâce à la fusion du syndicat du Nord-Est et du Transprovinçois. Nous avons également bon espoir que le territoire de la Bassée-Montois au complet rejoigne ce syndicat, ce qui permettrait le rassemblement de 73 services en un seul ! Cela acterait une réelle solidarité technique et financière, essentielle au partage des nécessaires investissements massifs à venir pour le renouvellement des réseaux.

La loi Ferrand du 5 août 2018 a porté un assouplissement de la loi NOTRe en donnant la possibilité aux communautés de communes de reporter les prises de compétence eau et assainissement de 2020 à 2026, si une minorité de blocage devait se manifester.

Mesdames et Messieurs les maires, ce transfert de compétence est inéluctable. La date de ce transfert vous revient mais dans la mesure où vous êtes pleinement engagés dans cette transformation, et que les services de l'Etat sont à vos côtés pour vous appuyer, je souhaite vous inciter à ne pas reporter le transfert. Avec votre concours actif, je veux que nous atteignons dans un délai raisonnable notre objectif d'une rationalisation conforme à la géographie des réseaux, avec tout au plus une douzaine d'entités dotées de réels moyens. Ces orientations sont en totale adéquation avec le troisième plan départemental de l'eau cosigné avec l'Union des maires, le Département, l'Agence de l'eau, l'ARS, la Chambre d'agriculture et la Chambre de commerce et d'industrie.

Je reprendrai donc un cycle de réunions d'information et d'échange à la fin de l'année, à destination des communautés et des syndicats d'eau et d'assainissement. Vous le savez, il s'agit aussi d'une priorité du Gouvernement comme en témoignent les mesures annoncées lors des assises de l'eau le 29 août dernier. Afin de lutter contre les fuites d'eau et dans le but de moderniser les réseaux notamment en milieu rural, de nouveaux financements seront en effet prochainement disponibles : doublement des aides des agences de l'eau qui passent à 2 milliards d'euros et ouverture d'une enveloppe de 2 milliards d'euros de prêts à long terme de la Caisse des dépôts et consignations à taux attractifs. Il serait dommageable compte tenu de nos besoins massifs en Seine-et-Marne que nous ne profitions pas pleinement de cette opportunité.

Cette question de notre aptitude collective à atteindre la taille critique se pose au moins sur un

autre thème. Je veux parler des ordures ménagères : collecte, traitement et recyclage. Nous avons encore des progrès à faire. Il ne s'agit pas de rationaliser pour rationaliser mais bien de se donner les moyens de plus d'efficacité.

C. Autre sujet pour lequel j'ai besoin que vous jouiez pleinement le rôle que la loi vous attribue

Mesdames et Messieurs les Maires, vous partagez avec les services de l'Education Nationale, une responsabilité essentielle : celle de contrôler la scolarisation des enfants. Or l'instruction à domicile connaît depuis quelque temps un essor notable. Diverses raisons motivent ce choix : enfants qui sont en situation de handicap, enfants exerçant une activité sportive ou artistiques inconciliables avec une scolarité classique. Mais cette faculté peut parfois être propice à placer certains enfants dans des situations d'emprise sectaire ou de radicalisation.

C'est bien là la raison qui a amené le législateur à vous confier, en partenariat avec l'Education Nationale et la Préfecture, cette mission de veille en vérifiant que pour ces enfants, l'obligation de déclaration a bien été respectée. De plus, la scolarisation à domicile, si elle est possible, n'est pas un blanc seing. Il vous appartient de procéder à des enquêtes sociales pour vous assurer que l'instruction est donnée dans des conditions compatibles avec le bien être des enfants. Quant à l'Education Nationale, elle assure les contrôles pédagogiques.

Ces enfants sont autant les enfants de la République que ceux qui vont plus classiquement à l'école. Dans le département, des cas préoccupants existent et nous inquiètent. Nous devons donc être vigilants. Nous avons des outils pour exercer cette vigilance, il vous faut donc les connaître et ne pas hésiter à les utiliser.

**

Je souhaite aussi évoquer certaines questions que j'entends d'ici, de là.

D. La suppression de la réserve parlementaire par exemple et les dispositifs concourant à son remplacement.

Pour beaucoup d'entre-vous, la réserve parlementaire a longtemps constitué un complément utile à vos investissements. Je sais également que son volet fonctionnement permettait de donner un coup de pouce à des associations de vos territoires. C'est pourquoi, à l'annonce de sa suppression, le Gouvernement a proposé un mécanisme de substitution qui est entré en vigueur pour la première fois cette année.

S'agissant de l'investissement, la solution retenue a été d'abonder la dotation d'équipement des territoires ruraux, dont la répartition s'inscrit annuellement dans des procédures que vous

connaissez parfaitement. J'en profite d'ailleurs pour vous annoncer le très prochain envoi de la circulaire DETR avec toujours l'objectif calendaire d'avoir réceptionné l'ensemble de vos demandes avant le 31.12.2018.

Quant à la part qui permettait un financement des associations, il a été décidé de passer par le fonds de développement de la vie associative abondé à due concurrence. La procédure utilisée pour attribuer ces crédits est la formule de l'appel à projet, lancé cet été par la DDCS. Pour le département, son montant s'élève cette année à 325 000€. Les demandes seront d'abord validées par une commission départementale qui se réunira le 3 octobre prochain, puis par une commission régionale qui se réunira le 20 octobre. Les associations percevront donc bien les subventions en fin d'année. Je ne méconnais pas, en cette année de transition, les difficultés auxquelles les associations ont été confrontées, notamment au regard des délais pour monter les dossiers. Sachez que nous tirerons toutes les leçons de cette première édition, qui est une forme de rodage afin que le dispositif d'appel à projets soit simplifié et surtout lancé plus tôt dans l'année.

E. Je voudrais évoquer également la couverture numérique de notre territoire et la déclinaison au niveau local des objectifs nationaux

Pour rappel, au début de l'année 2018, le Gouvernement a obtenu des quatre opérateurs de téléphonie mobile qu'ils investissent plus de 3 milliards d'investissements supplémentaires afin d'améliorer la couverture réseau. Ces investissements profiteront naturellement avant tout aux zones rurales, où les besoins de couverture sont les plus importants.

Pour la Seine-et-Marne et conformément aux instructions de la mission France Mobile de l'Agence du Numérique, jusqu'à 24 sites pourraient être retenus pour la seule année 2019. A l'heure actuelle, un groupe de travail départemental a été créé pour étudier et préparer le déploiement technique de cette mesure. L'Union des Maires ainsi que l'association des maires ruraux vont être associées dans les prochains jours afin de définir, de façon concertée, les sites à prioriser pour les trois années à venir. L'investissement dans le numérique est tout à la fois un sujet de cohésion puisqu'il vise à résorber la fracture territoriale et à garantir à tous les Français un accès haut débit et une couverture mobile de qualité ; mais c'est également un outil facilitateur permettant la mise en place de solutions innovantes pour répondre à des problèmes spécifiques de notre département. Je pense principalement à la désertification médicale qui touche particulièrement la Seine-et-Marne. Le déploiement du haut débit est un préalable indispensable à la mise en place d'un réseau de télémedecine. En lien avec le conseil départemental et l'ARS, je porterai prochainement des projets de sites pilotes de téléconsultation, pour lesquels la bonne desserte par la fibre sera un critère d'implantation.

F. Je voulais revenir également sur la prévention des inondations et la gestion des dossiers de catastrophe naturelle.

Sur la prévention des inondations et plus précisément les plans communaux de sauvegarde, nous avons certes progressé puisque 75% des communes qui ont l'obligation de se doter d'un PCS,

l'ont réalisé mais cela laisse encore 25% de communes sans PCS. Je m'adresse donc directement à elles et en appelle à leur sens des responsabilités pour qu'elles poursuivent et achèvent le travail engagé. Les services de l'Etat – Préfecture et sous-préfectures, DDT et SDIS – seront là pour vous accompagner. L'expérience des dernières inondations a démontré s'il en était besoin, l'intérêt de ces outils pour gérer au mieux ces crises climatiques. C'est pourquoi au delà des communes où ces plans sont obligatoires, je souhaite que de plus en plus de communes se dotent d'un tel instrument même si elle ne sont pas soumises à cette obligation. J'invite les communes qui n'y sont pas soumises, à réfléchir à la mise en place d'un tel outil au besoin couvrant les territoires de plusieurs communes.

Il est un second sujet qui suscite régulièrement des incompréhensions : c'est celui du traitement des dossiers catastrophe naturelle. La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est décidée par une commission interministérielle. Les services de la Préfecture n'ont qu'un rôle d'intermédiaire et d'appui technique à la constitution de vos dossiers en fonction de la nature de l'évènement (inondation, ruissellement, orages...) : ils centralisent vos demandes et sollicitent les rapports techniques auprès des organismes d'expertise compétents (Service de prévision des crues, Météo France, BRGM, ...). En 2018, les divers événements naturels vous ont amenés à constituer plus de 300 dossiers. Nous vérifions leur complétude et instruisons vos dossiers pour les transmettre à la commission nationale, seule habilitée à prendre la décision.

Nous voulons améliorer la circulation d'information pour vous permettre de répondre aux sollicitations de vos administrés. Comme nous l'avons fait sur les épisodes de juin dernier, nous vous informerons désormais systématiquement de la complétude et du calendrier de la transmission des dossiers.

G. Avant de conclure, je souhaiterais, en cette période budgétaire, faire un point avec vous sur les concours financiers prévus par le PLF 2019.

Dans la continuité des engagements pris l'an passé par le Gouvernement, ce PLF traduit le respect par l'Etat des termes du pacte financier passé avec les collectivités territoriales et qui repose sur trois piliers :

- la stabilité des concours financiers de l'Etat et notamment de la DGF ;
- un soutien volontariste en faveur de l'investissement local et ;
- la modernisation de certains concours financiers.

Premièrement, sur les concours financiers de l'Etat : pour la seconde fois après quatre années de baisse, la DGF des départements et du bloc communal est stable. Bien sûr, il y aura des variations collectivité par collectivité, en fonction des critères de répartition. Car la DGF est une dotation « vivante », qui est chaque année calculée et répartie pour tenir compte de la réalité de la situation de chaque collectivité, à partir d'une quarantaine de critères objectifs portant sur les caractéristiques de la population et les ressources et charges de la collectivité.

Ces variations devraient toutefois être moins importantes qu'en 2018, année où étaient pris en compte pour la première fois les nouveaux périmètres intercommunaux, entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2017. En 2019, ce facteur ne jouera plus. En revanche, l'écrêtement de la dotation forfaitaire, pour financer le renforcement de la péréquation, mais aussi les évolutions de la situation de chaque collectivité continueront de justifier d'un certain nombre d'évolutions d'attributions individuelles.

Par ailleurs, le Gouvernement a, comme l'an passé, souhaité continuer à faire progresser la péréquation en faveur des collectivités les plus fragiles qui se fera au travers de :

- la dotation de solidarité urbaine des communes
- et la dotation de solidarité rurale des communes.

Deuxièmement, le soutien volontariste de l'Etat en faveur de l'investissement local continue. En 2019, le niveau exceptionnel atteint en 2018 par les subventions d'investissement au bloc communal sera consolidé. Pour mémoire, ces dotations – DETR, DSIL, Dotation politique de la ville – ont augmenté de **73%** depuis 2015. Et comme promis, la DSIL est bel et bien pérennisée. Cette politique est indispensable pour relancer l'investissement public local, si important pour la croissance et l'emploi. Elle produit ses effets, puisque l'investissement local est reparti en forte hausse en 2017. Pour consolider cette tendance, le PLF 2019 prévoit des aménagements aux règles d'éligibilité de projets à la DETR, afin de faciliter l'accompagnement d'opérations. La mesure proposée prévoit explicitement la faculté de financer certaines dépenses d'études et de modernisation dans un cadre contractuel à l'instar de la DSIL. Cela permettra de rendre subventionnables les dépenses d'assistance à maîtrise d'ouvrage, indispensables à vos projets. En outre et afin de s'adapter à la réalité des projets locaux, dans le cadre de contrats avec l'Etat, des maîtres d'ouvrage désignés par le contrat autres que des collectivités pourront être bénéficiaires de la subvention. Cette avancée, nous l'avons ouverte pour la DSIL l'an dernier et nous l'élargirons donc en 2019 à la DETR.

Enfin, le PLF 2019 ambitionne de poursuivre la transformation de certains concours financiers, notamment par la réforme de la dotation d'intercommunalité qui constitue avec la dotation de compensation, ce que l'on appelle la « DGF des EPCI ». La réforme est directement inspirée des travaux du comité des finances locales et vise la simplification et l'équité. Sa mise en œuvre se fera progressivement : baisses limitées à 5% par an ; hausses plafonnées à 10% par an. Elle bénéficiera globalement à toutes les catégories juridiques d'intercommunalité, avec 90% d'EPCI gagnants ou stables à un horizon de cinq ans.

*

Mesdames et Messieurs les Maires, pour conclure : j'ai choisi de limiter mon propos à quelques sujets. Vous avez certainement bien d'autres préoccupations. Sachez que quels que soient les sujets, vous pouvez compter sur la mobilisation entière de l'Etat – corps préfectoral, directeurs, chefs de service, et l'ensemble de leurs équipes. Une adresse mail dédiée ouverte pendant une semaine, a d'ailleurs été créée spécialement pour vous permettre de nous interroger sur des sujets qui vous préoccupent et qui n'auraient pas été abordés.

Merci encore pour l'action que vous déployez au quotidien dans vos communes et soyez assurés de mon plus profond respect à l'égard de votre engagement et de ma détermination à vous accompagner.

Je vous remercie.